

**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 DECEMBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 20 décembre 2017 à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Voinsles, dûment convoqué, s'est réuni en mairie de Voinsles, en séance publique, sous la présidence de M. HUSSON, Maire.

Présents : William BARRE, Etienne BEAUGRAND, Sophie DESWARTE, Francis EDOUARD, Olivier HUSSON, Martine LAFORGE, Frantz LALANDE, Laurent MAUGENEST, Evelyne RIETSCH, Valérie STRUB.

Absents excusés : Alain CLOYSL Alain CLOYSL pouvoir à Valérie STRUB ;
Alexandre EDOUARD Alexandre EDOUARD pouvoir à Francis EDOUARD ;
Maryline MENEZ Maryline MENEZ pouvoir à Evelyne RIETSCH ;
Mathieu NICOURT Mathieu NICOURT pouvoir à Olivier HUSSON ;
Claude BRUNIER ;

Secrétaire de séance : Francis EDOUARD

Secrétaire administrative : Catherine JOLY

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 29 NOVEMBRE 2017

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité et signé.

SEANCE DU 20 DECEMBRE 2017

1. Indemnités de conseil allouées au Comptable du Trésor Mme Pierrette DUCROT

Le Conseil Municipal, avec une abstention (F. Lalande) décide d'allouer à Mme Pierrette DUCROT, l'indemnité de conseil et de budget telles qu'elles ressortent des dispositions de l'arrêté du 16 décembre 1983 à taux plein à compter de l'année 2017.

2. DETR 2018 : vidéo-protection

Le Conseil Municipal approuve le projet d'installation d'un système de vidéo-protection tel que présenté par M. le Maire pour un coût hors taxes de 25 467.50 € et l'autorise à signer tous les documents relatifs à la demande de DETR 2018 pour un montant de 20 374.00 €.

3. RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) : mise en place au 01/01/2018

Le Conseil Municipal, sur rapport de M. et Maire, décide à l'unanimité :

- d'instaurer l'IFSE telle que présentée ;
- d'instaurer le CIA tel que présenté ;
- de prévoir la possibilité du maintien aux fonctionnaires concernés à titre individuel, de leur montant antérieur plus élevé en application de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 ;
- que les crédits correspondants seront calculés dans les limites fixées par les textes de référence et inscrits chaque année au budget.

4. Plan Local d'Urbanisme : arrêt du projet et bilan de la concertation

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **TIRE LE BILAN DE SUIVANT DE LA CONCERTATION**

La concertation relative au projet de PLU s'est déroulée conformément aux modalités fixées par la délibération fixant les modalités de la concertation et que ses modalités ayant permis à chacun de s'exprimer, ont été satisfaisantes.

Les principaux sujets de débats ont porté sur :

- la restructurabilité, tant au niveau des hameaux que par rapport à la protection des jardins et par rapport au document d'urbanisme opposable ;
- la qualité de vie sur la commune ;
- les équipements et notamment l'école ;

Ils ont nourri la réflexion et ont conduit, au fur et à mesure, à faire évoluer, approfondir certains éléments du projet de PLU et valider ses principales options.

- **ARRETE** le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune tel qu'il est présenté.

5. Cession de parcelles

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal, accepte :

- d'intégrer les parcelles F 213, 217 et 220 dans le domaine de la voirie communale et rappelle que les frais inhérents seront à la charge de M. et Mme PIOT ;
- de céder à l'euro symbolique les parcelles F 221, 312 et 313 à M. Patrice VAN PRAET et Mme Christine RIBEL et précise que les frais inhérents seront à la charge de M. Patrice VAN PRAET et Mme Christine RIBEL ;
- donne tout pouvoir à M. le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à ces modifications et l'autorise à signer tous les documents s'y rapportant.

6. Possibilité d'engager 25 % des investissements 2017 sur le budget 2018

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accepter les propositions de M. le Maire et d'inscrire en dépenses d'Investissement, avant le vote du budget 2018, les sommes suivantes :

▪ Plan Local d'Urbanisme	202	4 440.00 €
▪ Autres immobilisations corporelles (drapeaux)	2188	181.80 €

7. Construction d'un second court de tennis : choix de l'entreprise

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec une abstention (A. Cloysil), autorise M. le Maire à signer le marché pour un montant total hors taxes s'élevant à 39 543.00 € HT avec la société SOLSTECH.

8. SDESM – Opération 3 000 lampes BF

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec sept abstentions (M. Nicourt, M. Menuiez, A. Cloysil, M. Laforge, S. Deswarte, E. Rietsch, E. Beaugrand) :

- approuve les programmes de travaux et les modalités financières ;
- délègue la maîtrise d'ouvrage au SDESM concernant les travaux sur le réseau d'éclairage public et le remplacement de luminaires fonctionnels à vapeur de mercure ;
- demande au SDESM de lancer le marché concernant le remplacement de luminaires fonctionnels à vapeur de mercure (ballon fluo) dont le montant des travaux est évalué d'après l'Avant-Projet Sommaire à 26 736 € ttc ;

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30

Prénom NOM	Pouvoir à	SIGNATURE
Olivier HUSSON	--	
William BARRÉ	--	
Etienne BEUGRAND	--	
Claude BRUNIER	--	Absent excusé
Alain CLOYSIL	Valérie STRUB	
Sophie DESWARTE	--	
Alexandre EDOUARD	Francis EDOUARD	
Francis EDOUARD	--	
Martine LAFORGE	--	
Frantz LALANDE	--	
Laurent MAUGENEST	--	
Maryline MENUEZ	Evelyne RIETSCH	
Mathieu NICOURT	Olivier HUSSON	
Evelyne RIETSCH	--	
Valérie STRUB	--	